

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Procès-Verbal N° 05-2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre, à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 21/09/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, maire de la commune

La convocation a été affichée le 21/09/2023.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 9

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique	X			
DROUIN	Claude	X			
PRUNIER-NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier		X		Dominique BERNARD
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre				Arrivé à 20h55
FRERY	Maud	X			
VIRICEL	Bertrand	X			
CHANEL	Gérard	X			
BUFFERNE VINCENT	Ludivine	X			

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPEL DES PRÉSENTS

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme PRUNIER-NEYRET Julie est élue secrétaire de séance par 8 voix pour.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2023

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 03 Juillet 2023.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 8 voix pour :

- Approuve le compte rendu.

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SERA LE SUIVANT :

LA COMMUNE :

- Cheminement doux : point sur la présentation aux habitants
- Fixation des tarifs pour location du matériel pour prêt aux habitants
- Point sur la Fête du Village 2023
- Bilan Phase 4 : Assainissement
- Règlement de l'Assainissement
- SIEA : Rénovation du parc d'éclairage public
- Règlement des inventaires Salle Polyvalente
- Calendrier des Fêtes 2024
- Cantine scolaire : demande d'augmentation de la subvention

LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Action Sociale

- Repas des Aînés

Jeunesse Loisirs et Culture

- Journée Noël des enfants
- Bilan sur l'action jeunesse du Centre social Mosaïque

Assainissement et Voirie

- Régulation de la vitesse

Environnement et Fleurissement

- Nettoyage de la Commune

Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière

- Point sur les travaux : Gouttières Salle Polyvalente – Mairie

Urbanisme :

- Information sur dossier contentieux
- Urbanisme : demande de modification du PLU

INFORMATIONS DIVERSES :

- Nexity : Reprise des travaux
- 68^{ème} régiment d'artillerie d'Afrique : Manœuvres sur la commune, semaine 42
- Donneurs de sangs
- Biens sans Maîtres

AGENDAS :

Prochain conseil municipal : **mardi 17 octobre 2023**

Présentation du bilan mi-parcours par la présidente de la Communauté de Communes de la Dombes

TRAVAUX

5. PRÉSENTATION DU PROJET DU CHEMINEMENT DOUX RD 129 AUX HABITANTS

La réunion publique pour présenter le projet aux habitants de la commune s'est déroulée le vendredi 08 septembre 2023 à la salle polyvalente.

La réunion s'est bien déroulée, de grands plans étaient mis à la disposition des habitants. L'exposé était clair.

FINANCES

6. DÉLIBÉRATION 34-2023 : FIXATION DES TARIFS POUR LOCATION DU MATÉRIEL POUR PRÊT AUX HABITANTS

Suite à l'achat de matériel pour les manifestations extérieures, ce dernier pourrait être mis à la disposition des habitants de la commune, de la manière suivante :

Lieu de stockage : tunnel

Modalités de mise à disposition et restitution :

Modalités de réservation : un imprimé à remplir auprès du secrétariat de Mairie, mobilier à prendre le vendredi matin et à rendre le lundi matin.

Forfait location : lot de base composé de 3 tables +18 chaises pour 30 €

Lot supplémentaire composé de 1 table et 6 chaises pour 5 €

Une caution de 300 € serait demandée. Les paiements se feront exclusivement par chèque à l'ordre du trésor public.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de mettre à disposition le matériel pour les manifestations

FIXE les modalités

FIXE les Tarifs de la manière suivante :

Forfait location : lot de base composé de 3 tables +18 chaises pour 30 €

Lot supplémentaire composé de 1 table et 6 chaises pour 5 €

Une caution de 300 € serait demandée. Les paiements se feront exclusivement par chèque à l'ordre du trésor public.

AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, 8 VOIX.

7. POINT SUR LA FETE DU VILLAGE 2023

Désignation	Quantité	Tarifs TTC	Reste
Animation musicale : Jean Michel et Nathalie	1	200.00€	
Structure gonflable KV Events	1	450.00€	
Pinata	1	24.95€	
Animation poneys (300€ pris en charge par la CCD)	1	0.00€	
Food truck	1	0.00€	
Barnums CCD (à Villars)	2	0.00€	
Alimentation pain (flûtes)	10		6
Alimentation courses Intermarché	Eau plate Eau gazeuse Sodas Jus de fruit	71.17 € 19.74 €	20l 16l 4 l orangina, 5 l tropical, 2 l cassis, 2 l framboise 2 l jus de pomme
Total 149 €	Bonbons Chips Cacahuètes	1.65 € 56.44 € 7.27 €	Pas touché 1 et ½ crème mûre ½ crème cassis
	Vaisselle Alcool		1 et ½ pêche vigne
Boisson Cave des vins de la côtière:	4x30l bière 2x10l rosé 1x5l rosé 1x10 blanc 1x5l rouge	236.85 € - 26.70 € = 210.15 €	2x30l 1x10l 1x5l
Petits verres 10cl	300		250

Montant buvette :

vente de la **508.50 €**

de la

508.50 € - (210.15 € + 37.83 €) = 260.52 €

Bénéfice buvette :

Coût de la fête : 1 060.80 € sans le pain et les petits verres

Pour 2024 : Préconisations

- Acheter verres jetables : trop de dépenses en caution de verres Ecocup avant même d'avoir consommé
- Faire fabriquer des verres Ecocup avec logo de la commune que l'on pourrait vendre
- Achat de pichets de 1,5 l plastique pour la bière : mettre à 10 €
- Comité des fêtes ?

Propositions d'habitants :

- Mr KRAMO : groupe musical
- Mr VERNE Philippe : Air soft

8. SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : PHASE 4

Vous trouverez ci-joint l'envoi du 19/09/2023 suite à la réunion en Mairie le mercredi 6 septembre 2023 pour la restitution de l'étude.

Cet envoi est composé :

- * Plan des travaux
- * Impact de la Lagune
- * Rapport de la phase 4

Ci-dessous un bref compte-rendu.

Réunion du 6/09/2023

Personnes présentes : Mr PROST (DDT : Police de l'eau), Mr LEGRAND (Département), Mr HOEZ (CCD), Mr LAROQUE (Ent. SAFEGE employé par la CCD pour son schéma directeur intercommunal), Mme (SOGEDO), Mme PASSELEGUE (ADIA), Mme LEROUX (Ent. NICOT), Mme MORTREUX et Mr BEREZIAT (Mairie)

CONSTATS :

1. La lagune est bien dimensionnée aujourd'hui, et ce, encore pour 30 ou 40 ans. La profondeur est d'1,1 m (la norme est entre 1 m et 1,8 m). Une épaisseur de boue très importante entre 40 et 60 cm est observée qui génère un taux de phosphore assez haut et avec le risque de se déverser en partie dans le Toison.
2. Le réseau séparatif montre un état correct des conduites, mais récupère néanmoins quelques eaux claires. Il a été repéré (tests à la fumée et ITV) deux habitations qui envoient des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement (par grilles de récupération et par gouttière). Une habitation récolte une source et alimente fortement le réseau en eaux parasites.
3. Le réseau, majoritairement en grès, est de bonne facture bien que relativement plat (entre le chemin des Maréchals et la mairie) ce qui génère des écoulements par à-coup. Il est globalement en bon état. Une petite partie de 188 m linéaire (de la mairie au lotissement des Ragonnières) sur environ 1 km pour la totalité du réseau est en amiante et abîmée (joints défectueux ou absents, déplacement de la conduite par mouvement des terres, porosité). La restauration de cette partie du réseau est à envisager très prochainement pour être menée de front avec les travaux du cheminement doux.
4. Certains regards sont semi-enterrés, voire disparus.
5. Le tronçon sur le chemin neuf de la sortie du lotissement jusqu'à l'entrée de la STEP récupère de manière incompréhensible des eaux claires (suite à l'ITV, la conduite paraît en parfait état).
6. Le coût de l'eau est excessivement bas à Crans. Il est préconisé par tous les acteurs présents d'augmenter ce coût et de passer à un forfait de 35 € mensuel et de/m3 pour se doter d'une enveloppe permettant de financer les investissements et de rendre moins dure l'augmentation importante qui va découler de la reprise de la compétence Assainissement Collectif par la C.C.D de la Dombes.

TRAVAUX A ENVISAGER :

- A. La D.D.T préconise un curage de la STEP le plus rapidement possible (en 2024). Le dernier curage a été fait en 2013 et la norme est d'en faire un par tranche de 10 ans. Il s'agit de charges d'exploitation donc pas d'aide possible (ni de l'Agence de l'eau, ni du département). L'entreprise NICOT a évalué un premier financement à hauteur de 34

- B. Madame la Maire propose au conseil de contacter la chambre d'agriculture pour réaliser le curage de la lagune en 2024 et de voir si des agriculteurs de proximité seraient intéressés par l'épandage des boues.
- C. La mairie va contacter les deux habitations qui rejettent des eaux pluviales dans le réseau pour voir les possibilités de dévier ces flux. Les travaux restant intégralement à la charge des habitants. Quant au regard privé qui récupère une source, il a été posé par NEXITY dans un lotissement privé, sur un terrain privé. Plusieurs solutions pour faire avancer les choses :
- D. Contacter NEXITY (un courrier recommandé est parti mercredi dernier), (travaux de chemisage ou blocage de l'arrivée privée sur le regard de la voirie)
- E. Prévenir le syndic de copropriété (blocage de l'arrivée privée sur le regard de la voirie s'ils reprennent la voirie à NEXITY ou blocage par ta mairie à la sortie du lotissement : la solution la plus extrême)
- F. Multiplier par 4 la taxe sur l'eau des habitants ne faisant pas les travaux de réparation.
- G. La Maire propose au conseil de prévoir dans le règlement de l'assainissement communal, la multiplication par 4 du montant de la redevance pour les contrevenants jusqu'à la réalisation des travaux, quand cela entame le bon fonctionnement et la pérennité de la lagune, et contribue à une dégradation avérée du patrimoine collectif et des biens ou ouvrages publics concernés par l'assainissement collectif.

Arrivée de M. Alexandre RENARD

- H. **L'ADIA a demandé à INFRATECH (maître d'ouvrage du cheminement doux) de fournir un devis pour étude en vue de futurs travaux sur la portion amiantée : montant de l'étude, environ 6 000.00 € TTC**

102 ml sont à reprendre en urgence (mairie — Fristot) et 188ml pour la totalité (jusqu'au lotissement des Ragonnières)

Des aides pourront être demandées à l'Agence de l'eau (30%) et au département (20% d'un montant plafond calculé par rapport aux 270 Eq/Ht de la STEP)). La DDT préconise une diminution à 205 Eq/Ht correspondant aux nouvelles normes en vigueur. Madame la Maire propose au conseil d'accepter le devis cf INFRATECH, d'inscrire une nouvelle ligne d'écriture au budget Assainissement de déposer des demandes d'aide en avril 2024 auprès de l'Agence de l'eau et du département et de lancer un marché d'appel d'offres pour la réalisation de la tranche de 188 ml.

RAPPEL IMPORTANT : la CCDombes prendra la compétence de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 et suivra les travaux engagés.

Le Conseil municipal décide de confier l'étude à INFRATECH pour la réalisation des travaux sur la partie amiante.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, 9 VOIX.

- I. Levée des regards : A voir suite aux travaux du cheminement doux lors de la réfection de la chaussée départementale.
- J. Un nouveau passage ITV sera réalisé par l'Entreprise SAFEGE dans le cadre du schéma directeur de la CCD. Le coût sera pris en charge par la Communauté de Communes de la Dombes (janvier, février)
- K. La Maire ouvre la discussion sur une hausse du coût de l'eau dès 2024.

9. REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT

La commune va mettre en place un règlement d'assainissement. Ce dernier en cours de rédaction sera proposé au vote du prochain conseil municipal.

10. SIEA : RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIEA propose une étude théorique relative à la modernisation du réseau d'éclairage public de notre Commune.

Celle-ci est basée sur l'état actuel de notre parc et présente diverses simulations, établies à partir de deux scénarios techniques possibles. Les plans de financement sont présentés à titre indicatif. Le coût des travaux, ainsi que le montant de la participation communale seront confirmés ultérieurement, en fonction du périmètre de l'étude engagée et des conditions du marché en vigueur.

Même si celui-ci n'est pas engageant, le SIEA a besoin de connaître l'avis de notre commune. Il leur permettra en effet de finaliser le dossier du dispositif de financement intracting auprès de la Banque Des Territoires.

Il est possible de choisir l'année de réalisation du début du projet :
2024, 2025 ou **2026**.

L'étude est jointe au présent document.

Le Conseil Municipal décide

de choisir le scénario : **Optimal**, Transitoire, Autres

choix de l'année de réalisation du début du projet : 2024, 2025, **2026**

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, 9 VOIX.

11. DELIBERATION : REMBOURSEMENT DES INVENTAIRES 2023 – PALETTE FLEURIE

Madame la maire propose d'effectuer le remboursement convenu à l'association de la Palette Fleurie pour la réalisation des inventaires de la vaisselle lors de la location de la salle polyvalente.

Il y a 5 inventaires réalisés pour l'année 2023 à ce jour.

Il sera donc versé à l'association de la Palette Fleurie : 5 inventaires x 70 € = 350.00 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres :

- D'accorder la subvention de **350.00 €** à l'association la palette fleurie pour la réalisation des inventaires de la vaisselle à la salle polyvalente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, 9 VOIX.

12. CALENDRIER DES FETES 2024

Le Conseil municipal fixe :

- les dates de ses manifestations 2024, comme suit :
 - ~ Fête du village : 31 Août 2024
 - ~ Vœux du Maire : vendredi 12 Janvier 2023 à 19 heures

- Fermeture de la salle polyvalente pendant la période hivernale (pour les économies d'énergie et permet du temps pour les éventuels travaux de rénovation et d'entretien) du 18 décembre 2023 au 18 mars 2024.

- La date de la réunion du calendrier des associations au mercredi 15 novembre à 18h30

13. SUBVENTION : CANTINE SCOLAIRE 2023 : DEMANDE DE COMPLEMENT

La commune a accordé pour l'année une subvention de 400 € à l'association de la cantine scolaire de Chalamont. Cette dernière demande une augmentation de notre subvention. Le Conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 100€ supplémentaire pour aider le restaurant scolaire.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, 8 VOIX.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AIDE SOCIALE

- ✓ La date du repas des Aînés 2023 est fixé au samedi 16 décembre 2023.
Préparation des invitations, liste des personnes susceptibles de prétendre au repas.

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

- ✓ La date de la journée Noël des enfants 2023 est fixée le dimanche 17 décembre.
- ✓ Bilan sur l'action jeunesse du centre social Mosaïque.
- ✓ Projet Culture et sport sur la commune pour les enfants de Crans.

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

- ✓ Proposition de régulation de vitesse dans le hameau de Montbuisson à 30 km/h.
- ✓ Avertissement à la Poste de la conduite du facteur sur les chemins du village.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

- ✓ Date du nettoyage de printemps 2024, le dimanche 7 avril 2023 10h12h.

COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE

- ✓ Point sur les travaux : Remplacement d'une gouttière à la Mairie, du cheneau de la salle polyvalente et branchement des 2 réserves d'eau.

COMMISSION URBANISME

- ✓ Information sur dossier contentieux
- ✓ Demande de modification du PLU en Zone N

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Nexity : Reprise des travaux
- ✓ 68^{ème} régiment d'artillerie d'Afrique : Manœuvre sur la commune, semaine 42
- ✓ Donneurs de sangs 28/10/2023 Assemblée générale à 10h30 à la salle polyvalente de Versailleux.
- ✓ Projection à la salle buissonnière pour l'ouverture de la coupe du monde de rugby. Prochaine projection le 6 octobre pour le match France/Italie. Buvette sur place.
- ✓ Les biens sans maîtres sont désormais intégrés dans le domaine communal.

AGENDA

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes ouvrira le prochain conseil municipal pour un point de mi-mandat.

La tenue du prochain Conseil municipal aura lieu le mardi **17 octobre 2023**, à 20h00, salle Buissonnière de la Mairie de Crans. Pour le mois de Novembre, le mercredi 22 novembre 2023.

Fin de la séance : **22h45**

La secrétaire de séance
Julie PRUNIER-Neyret



La Maire de la commune de Crans
Mme Françoise MORTREUX

